plusieurs canonnières et les croiseurs, dont on a tant parlé en ces derniers temps, le *Yang-Ouei* et le *Tschao-Yong*, navires en acier déplaçant 1,350 tonneaux, armés chacun de deux-canons Armstrong de 25 centimètres, de quatre canons de 12 centimètres et de quatre canons-revolvers de Nordenfeld. — On voit qu'ils ont une artillerie formidable, peu en rapport avec leur petit déplacement.

De son côté, l'amiral Courbet a six bâtiments : le *Bayard*, le cuirassé sur lequel il a son pavillon commandé par M. le capitaine de vaisseau Parrayon, et, d'après ce que nous présumons, la *Triomphante*, commandée par M. le capitaine de vaisseau Baux, dont les brillantes manœuvres dans la rivière Min ont été signalées à plusieurs reprises. En outre, le chef de notre escadre aurait quatre croiseurs, dont les noms ne sont pas connus.

Voici quelques renseignements sur le théâtre du combat :

Sur le littoral chinois, à une vingtaine de lieues au sud de l'entrée du Yang-Tze-Kiang, couverte au large par le groupe des îles Chusan, se trouve l'embouchure d'un cours d'eau, la rivière Yung, qui conduit à Ning-Po.

Une petite ville, Ting-Haï, avant-port de Ning-Po, centre de pêcheries très important, est située sur la rive gauche du Yung, au pied d'une citadelle qui défend le passage.

La rivière se dirige d'abord au sud-ouest, puis à l'ouest ; assez étroite, car elle n'a que 400 mètres de large, mais assez profonde, les navires calant 5 mètres peuvent franchir à mi-marée les 11 milles (20 kilomètres) qui les séparent de Ning-Po, où le Yung se divise en deux bras : l'un courant dans le nord-ouest, l'autre se dirigeant au sud-ouest vers une ville d'une certaine importance qui se nomme Fungh-Wa.

Reclus dit que la population de Ning-Po est de 150.000 âmes, quelques personnes l'estiment au moins 300,000 âmes. Placée au confluent de deux cours d'eau navigables et à la jonction des canaux qui se relient à toutes les villes du Tche-Kiang et du Kuang-Si, son bon mouillage, l'abondance des approvisionnements, les facilités de défense, font de cette grande cité un centre stratégique des plus importants. Aussi le district de Ning-Po est fameux dans les fastes militaires de la Chine. En 1130, les Tartares furent mis en déroute à 8 kilomètres de la ville par les paysans chinois. En 1350, elle fut conquise par des pirates venus du Japon.

Enfin, en 1841, pendant la guerre de l'opium, Ning-Po fut occupé par un détachement de troupes anglaises : l'escadre de l'amiral sir William Parker mouilla à portée de fusil de la ville murée ; Ning-Po avec son avant-port, Ting-Haï, et les Chusan devinrent le point d'appui des forces britanniques pour les opérations qu'elles avaient entreprises contre Nankin.

Le district de Ning-Po est renommé par son climat, la fertilité de son sol et ses sites magnifiques. Il s'y est fait un très grand commerce, mais le mouvement des échanges avec l'étranger s'est porté sur Shanghaï, et les statistiques des douanes impériales montrent que le commerce direct du Ning-Po avec l'étranger est insignifiant.

Ning-Po est le principal marché de la Chine pour le poisson; la plaine environnante est couverte de dépôts de glace que l'on conserve pendant des années sous d'épaisses nattes de paille. C'est un port ouvert au commerce international, mais la colonie étrangère y est peu nombreuse : quelques négociants, des missionnaires et le personnel des consulats.

LE CARNAVAL

Je trouve que Paris a perdu de bon goût envers les vieilles coutumes de nos pères. Au lieu de laisser le Carnaval s'éteindre de langueur, Paris aurait dû l'enterrer solennellement, organiser une fête dernière et dire après : « C'est fini ! »

Une dernière fois on aurait vu apparaître tous ces personnages aux costumes bariolés, tous ces porteurs de paillettes qui ont donné tant de pittoresque à la vie du passé, les Pierrots et les Arlequins, les Isabelles et les Léandres, les Polichinelles et les Chicards, les Débardeurs et les Titis. Aux accents entraînants de quelque orchestre endiablé, tout ce monde aurait tourbillonné dans un galop suprême et la clôture, eût été prononcée : il aurait été défendu désormais de parler du Carnaval sous peine d'amende.

Je ne sais rien de lugubre, en effet, comme ce masque errant, dernier vestige des mœurs disparues, qui, mélancolique et presque honteux, se montre à certains jours. Villemot a écrit un chef-d'œuvre avec le Troubadour unique qui met cent mille hommes sur pied. Quel Henri Heine moderne écrira une ballade pleine d'ironie et d'étrangeté avec le *Dernier déguisé*, le fantaisiste en retard condamné par une loi mystérieuse à ne point entrer dans le repos et à se promener éternellement ?

On disait déjà du carnaval de 1790 : « Carnaval sans chanson, pas de farine et pas de son. » Le Carnaval de 1885 est plus lugubre encore et l'on a peine à comprendre même qu'un Carnaval ait jamais existé. Ce besoin de se dépenser, de s'extérioriser, de projeter au dehors de la gaieté et du mouvement est dès maintenant inexplicable pour les hommes de notre époque, absorbés dans toutes sortes d'analyses et de subtilités, perpétuellement penchés sur leur *moi*, le couvant obstinément. Rien que d'y songer nos contemporains se sentent dérangés par ce bruit de fête, ces éclats de voix, ces appels hardis, ce va-et-vient de propos comiques ou grossiers.

Il semble vraiment qu'on soit aux jours décrits dans ce *Dernier homme* qu'admirait tant Michelet, aux jours où le vieil Adam, revenu sur la Terre, ne la reconnaît plus et s'écrie : « Je t'ai quittée si belle, et voilà maintenant que tu n'es plus qu'une ruine. Le Soleil lui-même a vieilli, son front est pâle, je soutiens son regard ! »

Sous les préciosités et les raffinements de l'Ecole qui s'honore d'être décadente, on sent l'angoisse, une angoisse frileuse comme celle qui prend le dernier couple dans l'œuvre de Grainville au moment où le Génie de la Terre ayant perdu sa fécondité sent approcher l'heure glaciale où le Soleil va s'éteindre.

***

Quelle époque, cependant, fut propre en apparence, aux spectacles du plaisir déchaîné, aux cortèges païens ?

Curieux de tout, je lis les Revues où la nouvelle génération se plaît à affirmer ses tendances et ses idées : *Revue contemporaine* que vient de fonder M. Rod, la *Revue indépendante* dans laquelle un groupe d'esprits singuliers publie parfois des études bien étonnantes. Partout je rencontre la glorification du matérialisme le plus brutal.

Eh bien ! je vous assure que de tout ces paradoxes immoraux se dégage l'impression la plus maussade et la plus triste. On sent que, selon l'expression du président de Brosses, les reins manquent pour pousser cela. Ce sont purs « tintamarres de cervelle », dirait Montaigne. On devine que toutes ces corruptions sont simplement intellectuelles, factices, voulues. Tous ces anémiques et ces débiles sont des épuisés dignes de figurer dans le roman de M. Hepp.

Le pauvre *moi* craintif, atteint de la nosomanie, troublé au moindre symptôme, lecteur effaré de livres de médecine, se révèle là encore.

Dans tous ces Sosies qui, pour se rassurer, chantent bruyamment l'hymne à Vénus impudique, on sent l'inquiet qui, dans un salon, attire les médecins dans les coins, met la conversation sur les maladies de la moëlle épinière et sourit d'un sourire douloureux.

On aurait, au premier moment, envie de disputer. A tous ces dilettanti, à tous ces disciples de Renan, qui cherchent je ne sais quel idéal dans la volupté, on serait tenté de répondre d'abord avec Carlyle : « Malheureux pileurs de mots et découpeurs de motifs, qui possédez un mécanisme pour le divin lui-même et voudriez m'extraire la vertu des écorces du plaisir, je dis non. »

***

Toute cette perversité, je le répète, est d'un ordre essentiellement littéraire, presque exclusivement cérébrale. Jamais on n'étala plus ouvertement, avec l'approbation du gouvernement, emblèmes plus dégoûtants, dessins plus immondes, publications plus indécentes. Jamais on ne vit moins de vitres illuminées la nuit par l'orgie ; jamais on ne compta moins de grands viveurs à l'estomac solide, aux épaules larges, aux nerfs d'acier. Peu à peu les piments ont remplacé le reste, et c'est la moutarde maintenant qui joue le principal rôle sur la table des festins.

J'interroge le visage blême de nos *gommeux*, sans y découvrir ceux qui seraient capables de supporter ce que supportait allègrement toute la jeunesse de 1830 : étudiants, artistes, fils de pairs de France, lions, dandys, Badouillards, Bouzingots. On ne se couchait pas de quatre jours; on soupait, on déjeunait, on resoupait, on absorbait des flots de champagne, on courait les bals, on engueulait les passants, on livrait de véritables batailles à coups de poing jusqu'à cette aube du mercredi des Cendres, où tout finissait dans la gigantesque et hurlante cohue de la descente de la Courtille.

Ce fut alors qu'un futur homme d'Etat dit à ses amis le mot légendaire : « Ma foi, je me sens fatigué; il y a trois jours que je suis en Mousquetaire, je vais me mettre en Bergère des Alpes. »

On rentrait comme on pouvait. Le fils d'un général de l'Empire, oublié par ses amis sur le champ de bataille de la Maison Dorée, avise sur le boulevard un chiffonnier qui cheminait avec sa hotte :

— Et l'ami, vingt louis !

— Pourquoi faire ?

— Pour me porter dans ta hotte jusqu'à mon hôtel.

Et voilà le jeune dandy qui s'avance le long des boulevards dans sa voiture improvisée en chantant à tue-tête la romance à la mode :

Entre dans ma tartane,
Jeune Grecque à l'œil noir,
Tu seras musulmane
Mon bonheur, mon espoir.

Privat d'Anglemont, qui nous raconte l'histoire, affirme que le jeune homme fit monter chez lui son automédon, et que, de compagnie, ils se grisèrent abominablement. « Voilà, dit-il, comment, le jeudi matin du Carême, prenant de l'an de grâce 1831, Mme la comtesse de D..., voulant voir si son fils, qui était parti depuis huit jours, était rentré, le trouva couché sur un tapis dans les bras d'un frère et ami. »

Assurément, ce n'est point cette façon d'exercer leur fonction sociale qui a contribué à augmenter le lustre des classes dirigeantes. J'admets volontiers qu'il y aurait des exemples meilleurs à imiter. Ce qui est certain, c'est que les hommes de plaisir mettaient jadis au service de la débauche un tempérament, une force physique qui n'existent plus guère aujourd'hui. Une gaieté juvénile, une verve débordante, une fantaisie presque toujours amusante dans les extravagances les plus folles prêtaient alors au Carnaval un attrait d'originalité.

Tout cela est bien loin. On ne supporterait pas dix minutes l'échange de ces apostrophes salées ou de ces plaisanteries gauloises qu'on se renvoyait alors d'un trottoir à l'autre, d'une voiture à la voiture voisine. L'engueulement tournerait vite à la guerre civile. On ne voit pas un de nos ministres s'en allant bonnement, comme Henri IV, à la foire Saint-Germain se mêler aux ébats de ses sujets, se gaudir avec eux, recevoir des horions, en donner et rire aux éclats. Ce bel abandon d'autrefois n'est plus de mise aujourd'hui.

Le *moi* est toujours là, susceptible, prompt à s'alarmer, plein d'une fausse solennité, désenchanté, désabusé, sans cesse en quête de psychologues et de physiologues, se tourmentant de sa propre énigme et craignant le bruit joyeux qui l'empêcherait de penser à lui...

Le carnaval est bien mort. Pourquoi alors ne pas l'enterrer ? — Ed. Drumont.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Tarif des droits de douane a la Réunion. — *L'Officiel* du 25 janvier a publié un décret qui rend exécutoire le tarif de douane, voté par le Conseil général de la Réunion, sur les marchandises étrangères qui y sont désignées, à leur importation dans la colonie.

Nous ne pouvons nous empêcher de regretter que le gouvernement croie devoir résoudre par des décrets successifs une question dont le Parlement est saisi, celle de la réforme douanière dans nos colonies.

Cette réserve faite, nous constatons avec plaisir que le nouveau décret nous donne une plus réelle satisfaction que celui qui était relatif à la Guadeloupe. Ainsi, le tarif métropolitain est adopté tout entier en ce qui concerne les tissus divers, et les droits fixés sont ceux du tarif général et non ceux du tarif conventionnel. Il en est de même, sauf l'omission de quelques articles dans chacun des chapitres, pour les peaux et pelleteries, les compositions diverses, les poteries, les verres et cristaux, les papiers, les armes, les meubles, les instruments de musique, l'horlogerie, la vannerie et les chapeaux de paille (droits du tarif conventionnel), et les ouvrages divers, carrosserie, bimbeloterie, tabletterie.

Toutefois le Conseil général a laissé de côté beaucoup de produits pour lesquels l'étranger nous fait concurrence dans l'île. Les vins ne sont pas taxés, quoique le quart de l'importation vienne de l'étranger; les graisses de toutes sortes, les engrais, les huiles, les bougies, les savons, les produits chimiques, ne sont non plus assujettis à aucun droit. Mais l'omission la plus regrettable est celle des ouvrages en fonte, fer, acier, cuivre, des machines et mécaniques. Sur une importation de un million de francs pour ces divers objets, l'étranger, en 1882, a fourni 300.000 francs. A la Guadeloupe, le même oubli a été commis. Nous ne pouvons nous l'expliquer, et nous devons vivement le regretter, en présence de la situation de l'industrie métallurgique. Il nous semble qu'il serait facile de le réparer.

Création d'une chambre de commerce a Valparaiso. — Le ministre du commerce vient d'être avisé de la formation à Valparaiso (Chili), d'une chambre de commerce française. Cette chambre compte vingt-six membres, son président, M. Razmona-Devès, chef d'une ancienne maison française établie au Chili, va se mettre immédiatement en rapport avec le ministère du commerce et les chambres de commerce françaises.

Les cotons américains. — On télégraphie de Washington au *Matin* : « Le rapport du bureau de l'agriculture, pour le mois de février, annonce que la situation de la récolte cotonnière était estimée, en moyenne, de 89 1/2 0/0 dans les plantations au 1er février.

» Il résulte de ce rapport que l'ensemble de la production cotonnière aux Etats-Unis sera, pour 1885, d'environ 5,700,000 balles ou 99 0/0 sur la production de l'année dernière. »

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

C'est par erreur que nous avons annoncé qu'à l'occasion du mardi gras les cafés et estaminets pourront rester ouverti jusqu'à 1 heure du matin.

Il n'a jamais été question de modifier ce qui se pratiquait les années précédentes.

Commission municipale. — Les membres des 1re et 4e commissions se réuniront à la mairie, le mercredi 18 février, à 6 heures du soir. Ordre du jour : 1° demande formée par M. le gérant de l'Hippodrome; 2° demande de subside de la Société l'*Union des trempettes*.

Service militaire. — Les jeunes gens qui ont réclamé la dispense comme fils aîné et unique de veuve, d'aîné d'orphelin, de frère au service, de frère mort au service, de fils de septuagénaire, peuvent se présenter à la mairie à partir de mercredi 18 courant.

Accident. — Lundi, un accident est arrivé au peignage de MM. Alfred Motte et Compagnie.

M. Henri Vienne, maître de peignage, a eu la main droite prise entre le tambour et le cylindre d'une carde. M. Vienne, qui habite Wattrelos, est soigné à son domicile.

Vol. — Un ouvrier dessinateur, Victor Dejosse, a été arrêté pour vol d'une somme de 12 fr. 50, au préjudice de M. Félix Dhaube, demeurant place d'Amiens.

Un mauvais fils. — Lundi soir, Gustave Debricois, fileur, demeurant rue des Anges, après avoir bu plus que de raison, est rentré chez lui de fort méchante humeur, a frappé son père et cassé tout le mobilier de la maison. Sa mère a dû aller chercher un agent pour mettre fin à cette violence.

Ce mauvais fils a été conduit au poste, à la disposition de M. le commissaire du 1er arrondissement.

Une leçon bien méritée. — Le jeune Vanwaerbeeck, un gamin de 13 ans, s'amusait lundi d'une façon qui, par contre, ne réjouissait guère les passants. Il versait de l'eau sur la tête de ceux-ci par une fenêtre du premier étage de sa maison, rue de l'Epeule. Ce petit drôle riait aux éclats de ce qu'il croyait être une bonne farce, et ses parents le laissaient faire. Survint un agent qui mit un terme à ce singulier amusement en dressant un procès-verbal à l'enfant et aux parents, ces derniers comme responsables.

Grand rassemblement lundi soir, à sept heures un quart, dans la rue des Longues-Haies. Deux jeunes garçons d'une quinzaine d'années, Camille Prott et Charles Brunet se battaient avec acharnement; mais tout le tort était du côté de Prott qui, sans provocation de la part de Brunet, avait donné à ce dernier un coup de tête dans la poitrine à la manière du bélier. Prott a été l'objet d'un procès-verbal.

Chronique théâtrale. — On jouera ce soir, à l'Hippodrome, *Ma Camarade*, comédie en 5 actes de M. Meilhac et Gilles. Mlle Marie Kolle remplira le rôle de Ma Camarade.

Croix. — Un inconnu s'est introduit chez M. Louis Delbecq et a volé une certaine quantité de linge. La police recherche le coupable.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 10 février 1761. — Michel-Ange de la Gavrière, au nom de M. le Maréchal prince de Soubise et marquis de Roubaix, accorde en accroissement de rente à perpétuité à la prieure et aux religieuses de l'Hôpital Ste-Elisabeth de Roubaix, 25 verges d'héritage, situées à Roubaix et qui étaient ci-devant de la dépendance de la maison du greffe, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 3 rasières de blé mesure de Roubaix, et à charge du double de la rente à la mort de l'*homme vivant et mourant* et du dixième denier tous les 30 ans. (Archives de Roubaix G. G. 287 f° 52.)

10 février 1848. — Subvention de 4000 fr., accordée au Bureau de Bienfaisance de Roubaix par le ministre de l'Intérieur, sur le crédit affecté aux secours généraux. (Archives de Roubaix Q, I (b) 1.)

10 février 1869. — Le conseil municipal de Roubaix vote un subside supplémentaire de 8,000, francs en faveur du Bureau de bienfaisance. (Rapport du maire sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix p. 10.)

TOURCOING

Le nouveau théâtre de Tourcoing ou plutôt la baraque décorée de nom, vient de s'écrouler.

Mardi matin, vers trois heures, les habitants du quartier de l'hôtel de ville et des rues avoisinantes étaient réveillés en sursaut par un bruit sourd et prolongé, c'était la construction du théâtre Deschamps qui s'effondrait.

Il ne reste debout que la scène. Tout le reste, planchers, madriers, colonnes en fer est tordu, brisé, aplati.

Le vent s'est engouffré dans l'intérieur de la baraque par le côté où devait être l'entrée principale. Pendant toute la matinée, une foule considérable a visité les débris. Les commentaires vont leur train. A qui incombe la responsabilité de cet accident? sur l'architecte? sur l'entrepreneur? En tous cas, il retardera l'ouverture du théâtre, ajournée maintenant à une époque illimitée. Si on reconstruit cette baraque au même endroit, les amateurs ne seront guère rassurés, et cela éloignera beaucoup de gens de l'envie d'y aller.

L'entrepreneur rejette la faute sur l'architecte et prétend que si l'entrée avait été fermée, le vent n'aurait pu s'engouffrer dans la construction et l'accident ne serait pas arrivé.

Statistique intéressante. — Veut-on savoir combien il y a de cabarets, cafés, auberges, hôtels, restaurants-pension dans Tourcoing et ses cantons? Voici comment la statistique en fait la répartition.

Tourcoing : 755 cabarets-auberges, 10 cafés, 46 cantines-épiceries, 3 hôtels, et 5 restaurants tenus par 748 ménages, 66 veufs et 5 célibataires.

Bousbecques : 33 cabarets, 2 cantines-épiceries, tenus par 29 ménages, 4 veufs et 2 célibataires.

Bondues : 51 cabarets, 1 cantine-épicerie, tenus par 44 ménages, 4 veufs et 4 célibataires.

Halluin : 146 cabarets, 1 café, 2 cantines, 2 hôtels, tenus par 141 ménages, 8 veufs et 2 célibataires.

Linselles : 54 cabarets, 1 cantine-épicerie, tenus par 48 ménages, 4 veufs et 3 célibataires.

Marcq-en-Barœul : 111 cabarets, 3 cantines épiceries tenus par 107 ménages, 6 veufs et 1 célibataire.

Mouveaux : 74 cabarets, 1 cantine épicerie, tenus par 68 ménages, 4 veufs et 3 célibataires.

Neuville-en-Ferrain : 47 cabarets, tenus par 43 ménages, 2 veufs et 2 célibataires.

Roncq : 82 cabarets, 2 cantines épiceries, tenus par 79 ménages, 1 veuf et 5 célibataires.

Total : 1,353 cabarets, 11 cafés, 58 cantines épiceries, 5 hôtels et 6 restaurants-pensions.

Il y a eu en 1884, 29 nouveaux établissements à Tourcoing, 6 à Bousbecques, 3 à Bondues, 10 à Halluin, 3 à Linselles, 6 à Marcq-en-Barœul, 3 à Mouveaux, 6 à Roncq et 130 changements à Tourcoing.

En 1865, Tourcoing qui comptait 33.498 âmes, avait 309 cabarets et 98 cantines et 6 cafés-restaurants; augmentation de 41 0/0 par population et 90 0/0 pour les cabarets.

En 1865 : Bondues, 32 cabarets, 2 cantines ; Marcq, 48 id., 14 id.; Mouveaux, 27 id., 4 id.; Bousbecques, 13 id., 2 id.; Halluin, 63 id., 19 id.; Linselles, 25 id., 9 id.; Neuville, 22 id.; Roncq, 37 id., 24 id.

La commune qui, proportionnellement, en a le moins est Halluin, où il y a 1 cabaret par 93 habitants, et celle qui en possède le plus est Mouveaux, où il y a 1 cabaret par 49 habitants.

Jeudi soir, rue de Lille, un petit garçon âgé d'environ 7 à 8 ans, implorait la pitié des passants avec des accents plaintifs; il disait être abandonné de ses parents, n'avoir pas mangé depuis la veille et n'avoir plus la force de marcher. Déjà, quelques passants charitables s'apprêtaient à lui donner de quoi se réconforter, quand, au grand ébahissement de ces bons cœurs, on vit tout a coup le gamin prendre ses jambes à son cou et se sauver à toute vitesse ? Le frère d'un agent de police expliqua l'affaire. Le jeune drôle, à sa vue, avait juge prudent de détaler.

Neuville-en-Ferrain. — Au concours de cette année, ouvert à Saint-Quentin, pour l'attribution du legs Boucher de Perthes, en vue de récompenser la pratique des actes de dévoûment, le premier prix a été accordé à Mlle Maria Ponthieu, demeurant au Petit-Neuville lès-Saint-Quentin.

La lauréate est, ainsi que son frère, M. l'abbé Ponthieu, originaire de Neuville-en-Ferrain.

LILLE

Le mandement de carême. — Hier, a été lue dans toutes les églises du diocèse, l'instruction pastorale de MM. les vicaires capitulaires sur la mesure de sanctifier le carême.

Dans cette instruction, en rappelant le deuil qui, il y a cinq mois, a frappé l'église de Cambrai, MM. les vicaires capitulaires regrettent d'avoir dû, pour obéir aux ordres formels qu'il a renouvelés sur son lit de mort, se résigner à ne pas célébrer l'éloge funèbre de Mgr Duquesnay, dont ils n'ont pas cessé de méditer dans un silence douloureux les leçons que ses grands exemples ont laissés.

Ils recommandent ensuite la prière, la pénitence et l'aumône.

Nous ne saurions nous dispenser de citer la partie de ce mandement qui a trait à la charité, et les conclusions qui résument les deux autres parties.

Les voici :

« L'*Aumône* est tout à la fois une prière et une expiation.

» Quand vous la déposez dans la main du pauvre, dans le tronc d'une bonne œuvre, dans une souscription charitable, elle prend une voix pour demander à Dieu de vous rendre au centuple, en grâces abondantes et en bénédictions de toutes sortes, ce que vous avez donné avec une intention pure et une joyeuse générosité.

» L'aumône est une expiation, puisque l'Esprit-Saint nous exhorte à acquitter par elle la dette de nos offenses, nous déclarant que l'aumône nous délivre de la mort et du péché.

» Elle est, d'ailleurs, un placement avantageux : car donner au pauvre, c'est prêter à Dieu, c'est placer en mains sûres et à gros intérêts un trésor que nous retrouverons au ciel.

» L'aumône enfin est un devoir : elle entre dans le plan de la Providence. Dieu, notre père à tous, compte sur le riche pour donner au pauvre selon ses besoins. Quand il favorise quelqu'un des dons de la fortune, il lui accorde sans doute sur ses biens un droit réel et sacré que nul ne peut violer, mais en même temps il lui impose le devoir de répandre autour de lui des aumônes proportionnées à ses ressources et aux nécessités présentes.

» Les trois devoirs que nous venons de vous rappeler, N. T. C. F., résument tout le secret de la vie chrétienne. S'il est vrai, comme le déclare l'apôtre Saint-Jean, que tout ce qui est du monde mauvais se rapporte aux trois concupiscences, il faut que, pour en triompher, le vrai chrétien oppose à l'orgueil, l'humilité de la prière, aveu de nos misères et de nos besoins ; à la sensualité, le glaive de la mortification, qui retranche de notre vie tout ce qui est mauvais ou dangereux ; à la cupidité, le détachement de l'aumône, qui sacrifie les biens de la terre pour acheter ceux du Ciel. Par la pratique de ces devoirs pendant le saint temps de Carême, vous prendrez des habitudes chrétiennes, qui sanctifieront votre vie et vous assureront l'éternel bonheur.

Les arbres du jardin de la République. — Peut-on espérer voir commencer cette année le Palais des Beaux-Arts ? On n'oserait l'affirmer.

Dans tous les cas, il y aura un travail qu'on aurait pu effectuer encore : c'est la déplantation des arbres en pleine venue qui se trouvent du côté de la rue de Valmy.

Ces arbres, d'essences de tilleul et de platane, sont des plus vigoureux. Ils feraient très bonne figure dans la promenade de Saint-André qui est complètement dépourvue d'ombrage, et le sera longtemps encore, si on ne recourt pas aux moyens que nous indiquons et qu'on a employés, du reste, pour les autres jardins. Les plus beaux arbres du square Jussieu et du jardin Vauban ont été apportés de divers points. Cette transplantation a exigé un assez grand travail, dont on a été largement dédommagé. Il en serait de même en cette circonstance.

Il serait vraiment regrettable de ne pas tirer parti de cette pépinière — car c'est bien une pépinière qui servait à remplacer les arbres morts dans nos boulevards. — si on tarde encore à exécuter ce travail, la sève se mettra en mouvement et il ne sera plus possible de l'effectuer dans de bonnes conditions. Il faudrait le remettre à l'année prochaine ou sacrifier tous ces arbres si par hasard on devait commencer les travaux du Palais des Beaux-Arts dans le courant de l'été.

Installation des prud'hommes. — L'installation du nouveau conseil des prud'hommes, a eu lieu hier à trois heures, dans la salle du conseil municipal de Lille.

M. Rigaut, adjoint au maire, a procédé à cette installation. 22 membres ont répondu à l'appel, dont 12 ouvriers et 10 patrons; un des élus patrons est démissionnaire, M. Senoutzen; un autre a vu son élection annulée, M. Popelard

M. Boisseau, ouvrier charpentier, a pris la présidence d'âge pour l'élection du bureau.

Le premier tour de scrutin a donné 11 voix à M. Deffontaine, confectionneur, 10 à M. Crépelle-Fontaine, et 1 voix nulle.

Le second tour a donné : 14 voix à M. Deffontaine (élu), 10 à M. Crépelle-Fontaine, et une voix nulle.

La loi attribue de droit la vice-présidence aux conseillers ouvriers, si la présidence est donnée aux patrons. M. Nattiez a été nommé vice-président à l'unanimité. Pour l'élection du secrétaire, choisi hors du sein du conseil, les votes se sont ainsi répartis : M. Leperre, typographe, 13 voix, (élu). M. Pipelart, secrétaire sortant, 9 voix.

Le conseil des Prud'hommes tiendra une seconde réunion dans le cours de la semaine prochaine.

Nécrologie. — M. T.-P. Gali, directeur des entrepôts municipaux de Lille, est décédé samedi à l'âge de 53 ans.

Départs pour le Tonkin. — Un détachement de la 1re section d'infirmiers militaires, composé de un sergent, quatre caporaux et vingt soldats, est désigné pour le corps expéditionnaire du Tonkin. Ce détachement, armé et équipé pour entrer en campagne, quittera Lille le mardi 17 février, à 1 h. 35 du soir, pour se rendre à Toulon, où il doit s'embarquer le 20 courant.

Incendie. — Cette nuit, vers deux heures et demie, un incendie s'est déclaré dans la maison occupée par M. Victor Vandenbossche, boulanger, chemin de l'Arbrisseau, derrière le cimetière du Sud. Le feu, alimenté par un vent violent, faisait craindre pour les maisons voisines ; en quelques minutes, il avait envahi la boulangerie, et rendu toute tentative de secours illusoire. Le manque complet d'eau aggravait la situation. Les pompiers, arrivés en toute hâte, n'ont pu que se borner à préserver les maisons contiguës. M. Vandenbossche, réveillé en sursaut, n'a pu rien sauver. Sa femme et ses enfants ont dû se sauver, à demi-nus, dans un estaminet voisin. On évalue les pertes, pour la maison et les marchandises, à environ 15,000 fr., dont 12,000 fr. assurés à la Compagnie le *Soleil*. Aucun accident.

Orage. — Un orage a éclaté hier vers 8 heures, sur notre ville. Une pluie torrentielle, accompagnée d'éclairs et de quelques coups de tonnerre, est tombée pendant plus d'une heure. Il y a eu quelques cheminées endommagées et quelques ardoises enlevées des toits, mais pas de dégâts sérieux.

Les cigares de la régie. — On se plaint vivement de la mauvaise qualité des cigares à 10 centimes. Il devient presqu'impossible de les fumer.

Conseil de guerre séant à Lille

Séance du 16 février 1885.

1° François-Edmond L'Honoré, soldat au 127e régiment d'infanterie, quatre ans de prison, pour outrages par menaces envers un supérieur, en dehors du service et pour refus d'obéissance.

2° Victor-Pierre-Jean-Baptiste Demaline, dragon au 4e régiment, refus d'obéissance. — Acquitté.

3° Joseph-Armand Hangrand, sapeur au 3e régiment du génie, un an de prison, pour vol d'une chemise au préjudice d'un militaire.

4. Alphonse Dalbove, cuirassier au 8e régiment, trois mois de prison et 5 fr. d'amende, pour rébellion et ivresse manifeste et publique.

5° André-Jules Agneray, soldat réserviste de la classe de 1874, de la subdivision de Dunkerque, pour insoumission à la loi du recrutement, un an de prison.

6° Ferdinand L'Antais, soldat au 8e régiment d'infanterie, quatre ans de travaux publics, pour désertion à l'étranger, avec emport d'effets qu'il n'a pas représentés.

NORD

Douai — *Nécrologie.* — Lundi matin, ont eu lieu les funérailles d'un bon et généreux douaisien, mort dans sa quatre-vingt-dixième année, M. Auguste-Gabriel-Joseph Veroux, propriétaire, ancien entrepreneur, ancien membre fondateur de la société de bienfaisance.

L'estimable défunt laisse, par ses dispositions testamentaires, à la société générale de secours mutuels de Douai, la nue-propriété d'une rente annuelle de douze cents francs ; plus une rente annuelle de sept cents francs, à l'établissement des sœurs de charité de Saint-Vincent-de-Paul, et une autre rente annuelle de sept cents francs aux sœurs de la Providence.

Ces legs généreux constituent l'épargne et le produit d'une existence toute de travail et de dévouement.

— On lit dans l'*Indépendant* :

« Nous avons le regret d'apprendre que M. Bayle-Mouillard vient de mourir à l'âge de quatre-vingt cinq ans.

» Magistrat éminent, littérateur distingué, expert delicat et fin, M. Bayle-Mouillard a appartenu à la Cour d'appel de Douai. Nommé, en 1847, à la Guadeloupe, il fut chargé de l'application, dans la colonie, des lois Mackau, qui apportaient de notables améliorations dans la législation sur l'esclavage dans nos colonies.

» M. Bayle-Mouillard a été appelé au secrétariat général du ministère de la justice, fut nommé conseiller à la cour de cassation, et, quelques années plus tard, conseiller d'Etat, poste qu'il occupa jusqu'au 4 septembre 1870.

» Depuis lors, il a vécu dans la plus grande retraite, ne s'occupant que de droit et de littérature, toujours heureux lorsqu'il pouvait être utile à ses nombreux amis.

Le condamné à mort Hecquet. — Lundi, à onze heures du matin, devant toute la cour en robes rouges et réunie en audience solennelle, a eu lieu l'entérinement des lettres de grâce, qui commuent en la peine des travaux forcés la peine de mort prononcée par la cour d'assises de St-Omer, contre le nommé Hecquet, cordonnier à Etaples, déclaré coupable d'assassinat commis sur la personne de sa femme. A l'entrée de la cour et pendant la lecture des lettres de grâce, les gendarmes, ayant à leur tête le capitaine commandant la gendarmerie de l'arrondissement, présentent les armes. Le condamné assiste à cette cérémonie sans

---

FEUILLETON DU 18 FÉVRIER — (N° 5).

LE FLEUVE D'OR

VOYAGES & AVENTURES

III

LES TROGLODYTES

(*Suite*)

— On n'en sait pas si long, répondit le padré; tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que l'homme est apparu en Amérique à la même époque géologique que dans notre Europe — époque dite *quaternaire* — et qu'il a dû défendre sa fragile existence contre les mêmes cataclysmes, contre les mêmes animaux gigantesques qui lui disputaient l'empire de la terre.

Les torches improvisées étaient prêtes, et Paul, le padré, puis Lambert, pénétrèrent dans la caverne. Dès les premiers pas, ils furent incommodés par l'odeur de fauve qui l'empestait. Le long de la paroi droite, ils virent la place où l'ours avait empilé les herbes dont ses pareils font provision avant l'hiver, saison durant laquelle ils deviennent sédentaires et s'engourdissent. Les explorateurs firent d'abord le tour de la sombre demeure, profonde de six mètres et large de trois ; puis le padré se mit à creuser le sol et vit apparaître la terre rouge particulière aux cavernes qui renferment des fossiles, terre de laquelle il retira quelques ossements. Chassé par la fumée, il continua ses fouilles près de l'entrée, et trouva des pointes de flèche, des fragments de poterie, un os entaillé, preuves incontestables que les troglodytes qui avaient habité cet antre marchaient déjà vers la civilisation.

Portées au grand jour, les trouvailles des explorateurs excitèrent à peine la curiosité de Thibaut et laissèrent les Indiens impassibles. En revanche, les questions de Lambert se multiplièrent. Il eût voulu être renseigné à fond sur l'histoire des habitants de la caverne, savoir quelle était leur langue, de quelle façon ils se vêtaient, quels animaux ils avaient eu à combattre. Il eût voulu, en un mot, soulever le voile de leur mystérieuse origine, de leurs mystérieux commencements.

Le padré ne pouvait guère le satisfaire ; cependant, il lui apprit qu'à l'aide de ces armes en os, en trap, en silex, en obsidienne, l'homme primitif, en Amérique comme en Europe, a courageusement lutté contre les mégathères aux ongles redoutables, les machaïdoros aux dents aussi tranchantes que la lame d'un poignard, les mammouths, les rhinocéros, l'ours et le lion des cavernes, contre les jaguars de plus grande taille que ceux qui existent aujourd'hui. Les détails donnés par le missionnaire sur ces animaux disparus intéressèrent encore Thibaut, qui, de même que son compagnon, n'apprit pas sans surprise que le cheval, qui avait disparu de la surface de l'Amérique lorsqu'elle fut découverte par Colomb, s'y découvre à l'état fossile.

L'après-midi fut employée par le padré et son jeune compagnon à fouiller de nouveau le sol de la caverne; puis on résolut de passer la nuit dans le ravin. Thibaut, Lambert et les Indiens s'occupèrent alors de traîner au loin le corps de l'ours, dont l'odeur fétide devenait intolérable. Le Canadien ne se résigna pas sans chagrin à voir se perdre la peau de l'animal, peau qu'il estimait à plusieurs centaines de francs.

On avait déjeuné de biftecks d'ours, et le dîner devait se composer du même plat. Thibaut, pour varier cet ordinaire, résolut de descendre le long du ravin, où sa bonne fortune pouvait lui faire rencontrer un couple de colombes rayées — *Columba fasciata* des savants — oiseaux assez communs dans les montagnes qui bordent la grande vallée de l'Arkansas. Instruit du dessein de son compagnon, Lambert voulut l'accompagner.

— J'ai du plaisir à vous sentir près de moi, lui dit le Canadien; mais les colombes ont l'oreille si fine que votre voix les fera fuir avant que nous puissions les voir.

— Ai-je donc l'habitude de crier si fort, Thibaut ?

— Vous avez au moins celle de parler sans cesse et tout haut, mon camarade, et vous êtes un véritable épouvantail pour le gibier.

— Eh bien, laissez-moi vous suivre, je tiens à vous prouver que je sais parler bas.

— Cela ne suffit pas, Lambert ; il faudrait encore surveiller le sol à l'endroit où vous posez le pied pour ne pas faire craquer les branches sèches, puis ne pas aller, venir, tourner comme un écureuil, et enfin ne tirer qu'à coup sûr pour économiser des munitions que nous ne pourrons remplacer avant de longs jours.

— Voilà qui est entendu, Thibaut, je marcherai tout bas, et ma bouche sera close. Quant à tirer de nouveau, mon coup de fusil de ce matin me suffit pour aujourd'hui. A ce propos, mon camarade, il y a des gens qui, paraît-